

Plongée et Handicap

Handisub®

Rémy HELLER

Stage Initial Initiateur

Codep68

Mars 2022

Plongeurs en situation de handicap (PESH)

- CONDITIONS PREALABLES

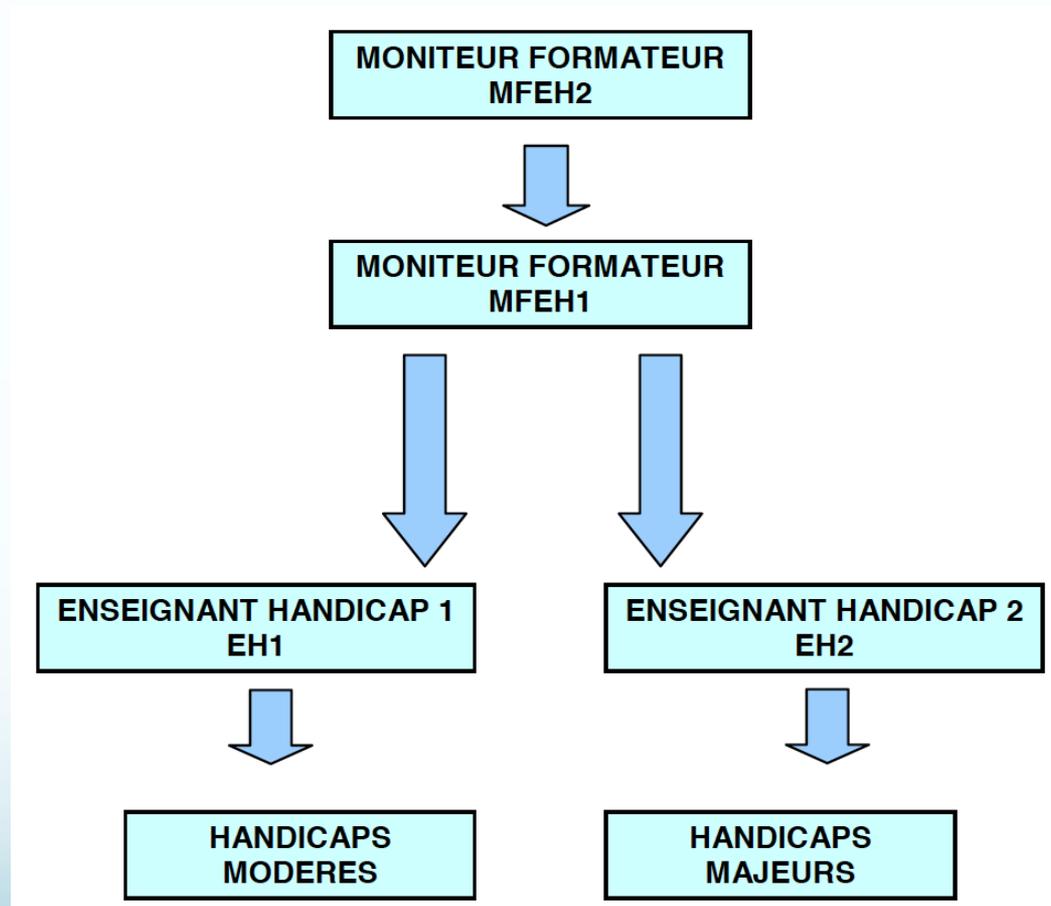
- Le certificat médical de non contre-indication est obligatoire dès le baptême.
- La formation et la pratique ne sont possibles que dans le cadre défini (avec restrictions éventuelles) par le médecin signataire du certificat de non contre-indication.
- Pour la FFESSM : le médecin signataire doit être un médecin fédéral de la FFESSM ou un médecin titulaire d'un diplôme de médecine physique ou un médecin du sport, sauf pour les baptêmes effectués à une profondeur inférieure à 2 m ou un médecin généraliste suffit.

Organisation de la pratique PESH

TABLEAU DES CONDITIONS DE LA PRATIQUE DE LA PLONGEE POUR PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP, EN MILIEU NATUREL EN ENSEIGNEMENT OU EN EXPLORATION

Espaces d'évolution	Niveau de pratique	Compétence minimum de l'encadrement de la palanquée	Effectif maximum de la palanquée, encadrement non compris	DIRECTEUR DE PLONGEE
	BAPTEME	E1 + FORMATION HANDISUB	1	Piscine : E1. Milieu naturel : E.3
0 - 6 METRES	« PESH 6m »	E1 + FORMATION HANDISUB	1 en formation. 1 à 2 et équipe mixte en exploration.	Piscine : E1. Milieu naturel : E3.
0 -12 METRES	« PESH 12m »	E2 + FORMATION HANDISUB	1 en formation. 1 à 2 et équipe mixte en exploration.	Fosse : E3. Milieu naturel : E3.
0 - 20 METRES	« PESH 20m »	E2 + FORMATION HANDISUB	1 en formation. 1 à 2 et équipe mixte en exploration.	Fosse : E3. Milieu naturel : E3.
0 - 40 METRES	« PESH 40m »	E3 + FORMATION HANDISUB	1 en formation. 1 à 2 et équipe mixte en exploration.	Fosse : E3. Milieu naturel : E3.

Encadrants de PESH (EH)





**HANDICAP
EST SOLUBLE**



DANS L'EAU

